# Apprentissage d'une langue étrangère en autonomie guidée : projets d'apprentissage individuels en langue

# Michael Langner

# Résumé

La réforme de Bologne en Europe nécessite une adaptation des structures d'enseignement des langues étrangères. En raison des plans d'études (fortement) chargés, les offres de langues nécessitent une adaptation. Une des réponses possibles est le renforcement des approches en autonomie guidée. Toutefois, à long terme, des offres intégrées par le concept de conseil d'apprentissage en relation avec une planification spécifique et un contrat d'apprentissage doivent être envisagés.

# Mots clés

Contrat d'apprentissage, Portfolio Européen des Langues, Conseil d'apprentissage, Autonomie, Auto-direction.

# 1 Contenu

J'aimerais aborder mon sujet de la manière suivante : d'abord je vais vous donner quelques petites informations sur la structure de notre université bilingue (franco-allemand) et de son centre de langues. A la suite de quoi, je ferai de courtes réflexions sur la question de la promotion de l'auto-responsabilité dans le contexte universitaire. Ensuite, le point principal : les projets individuels de langue et le concept de conseil pédagogique. Je vous montrerai les éléments de ce concept et terminerai en vous donnant ma vision d'un centre de langue intégré.

# 2 Structures

L'Université de Fribourg en Suisse est une des rares universités bilingues en Europe. Dans sa structure administrative bilingue dès ses débuts (1889), elle offre un enseignement en allemand, en français et depuis les années 1980 de plus en plus bilingue. Depuis 1995 les diplômes bilingues sont bien définis et aujourd'hui environ 20% des diplômes universitaires sont des diplômes

bilingues! Malgré sa définition d'université bilingue, l'anglais joue un rôle de plus en plus important.

L'université a créé il y a longtemps des institutions pour soutenir l'apprentissage des langues étrangères. Au début c'était deux instituts de langue (français et allemand), mais depuis l'année 1999 le rectorat les a transformés en un Centre d'Enseignement et de Recherche en Langues Etrangères (CER-LE), qui offre des cours de langues d'allemand, de français, d'anglais et également d'italien. Durant la même période on a créé un Centre d'auto-apprentissage de langues qui met à disposition une offre d'environ 35 langues. Le matériel est spécifique pour l'auto-apprentissage et contient CD-ROMs, matériel sur Internet, cassettes audio/vidéo et manuels imprimés. Nous disposons de 28 ordinateurs, équipés de cartes-son et de vidéo/télévision. Nous sommes en train de numériser tout notre matériel traditionnel car on ne trouve plus de lecteurs cassette sur le marché.

Nous offrons également depuis 30 ans le service UNITandem – au travers duquel nous mettons en contact deux personnes de langues maternelles différentes pour un partenariat linguistique.

Un projet de conseil pédagogique intègre les différentes approches du Centre d'auto-apprentissage.

# 3 Autonomie

Il y a plusieurs arguments en faveur d'un centre d'auto-apprentissage. Les plus importants d'un point de vue européen sont les suivants :

Le développement de l'université européenne (la réforme de Bologne avec une restructuration des études en un diplôme Bachelor de trois ans et un diplôme Master de 1,5 à 2 ans) a comme conséquence des plans d'études bien chargés. Les étudiants ont de moins en moins de temps libre pour une plus grande offre de cours de langues. La réponse du Centre d'auto-apprentissage est un horaire flexible avec des heures d'ouverture bien ciblées.

Le renforcement de l'auto-responsabilité par une offre d'auto-apprentissage des langues confère une contrepartie à la « scolarisation » de plus en plus forte de l'université.

La réforme de Bologne a renforcé les compétences hors des branches d'études – les compétences transversales et complémentaires (traduction

française de « softskills »), qui jouent un rôle important pour les études.

Un dernier argument pour le Centre d'auto-apprentissage est l'offre de matériel d'auto-apprentissage pour des langues non enseignées à l'université.

Plusieurs raisons sont à l'origine du concept de conseil d'apprentissage :

Avec la création du Centre d'auto-apprentissage, nous avons pensé que la mise à disposition du matériel suffit pour l'auto-apprentissage! Mais les premières expériences ont d'ores et déjà montré que cela n'est pas du tout le cas. Après une certaine réflexion, nous avons envisagé la mise sur pied de séances d'information, mais cette approche est apparue comme bien trop exigeante et non économique: les étudiants ont rarement la possibilité de venir à des heures fixes à de telles séances. Ces expériences nous ont donc amenés au développement d'un concept de conseil d'apprentissage qui vise aux Projets d'Apprentissage Individuels de Langue (PAIL). Devant la réalité du fait que « le capital humain » doit être utilisé économiquement, nous avons commencé à établir des documents préparatoires qui déchargent la séance du conseil.

Certains éléments renforçant l'auto-responsabilité sont toutefois nécessaires au succès des projets individuels.

L'apprenant d'une langue qui veut travailler en autonomie a besoin de quelques pistes :

- Des informations sur le niveau de début, s'il s'agit de quelqu'un qui n'est pas un vrai débutant.
- Une clarté sur ses objectifs et sa motivation.
- Une familiarité avec les formes du travail en autonomie.
- Une vue d'ensemble de l'offre du matériel.
- Une indépendance dans le processus d'apprentissage.
- Des informations fiables et valides sur son progrès.

# 4 Projets d'Apprentissage Individuels de Langue (PAIL)

Un projet individuel de langue signifie l'approche en autonomie guidée de l'apprentissage d'une langue étrangère. Les étudiants ont la possibilité de choisir une ou plusieurs langues parmi l'offre du Centre d'auto-apprentissage (moins de 35 langues), pour tous les niveaux (A1-C2)<sup>1</sup> et pour des aptitudes

Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) définit deux niveaux pour l'utilisateur élémentaire (A1/A2), deux niveaux pour l'utilisateur indépen-

spécifiques (compréhension orale, communication, etc.). C'est une combinaison du travail individuel en autonomie avec trois séances de conseil (contacts personnels). Le premier conseil consiste en une introduction du travail autonome, par exemple, l'utilisation du matériel. Le deuxième conseil sert à un certain contrôle du travail de l'étudiant : Est-ce que le matériel choisi est approprié aux besoins, est-ce que les conditions du contrat sont remplies, etc. Le conseil final consiste en une évaluation du progrès et un entretien sur le projet.

# 4.1 Les éléments d'un projet individuel de langue

Avant le premier conseil, l'étudiant est obligé de nous fournir trois documents dûment remplis : un *questionnaire* qui nous donne des informations biographiques, une indication des besoins et les priorités des différentes aptitudes à acquérir ; une *auto-évaluation* du niveau d'entrée (parfois combinée avec un bref test de niveau sur ordinateur) ; la *biographie personnelle d'apprentissage linguistique* (biographie langagière) qui nous montre les expériences préalables avec d'autres langues déjà apprises.

Sur la base d'une analyse des documents mentionnés, nous établissons une *feuille de ressources* avec des propositions du matériel. L'étudiant vient avec ce document dans le premier conseil où nous discutons ensemble des propositions qu'il a normalement déjà analysées. A la fin de cette première rencontre nous concluons le *contrat d'apprentissage*.

Un *journal de bord* sert à l'évaluation continue du travail, et à la fin du projet l'étudiant peut passer un test final. Une description détaillée du projet (nombre d'heures investies, aptitudes ciblées, résultats atteints) fournit la base d'une *attestation officielle* mentionnant le nombre de points de crédit ECTS obtenus.

# 4.2 Digression : Le Portfolio européen des langues (PEL) et sa version électronique (epos)

Le Portfolio européen des langues est un outil ayant un lien très étroit avec le Cadre européen de référence. Il met à disposition plusieurs documents pour encourager et soutenir l'autonomie dans l'apprentissage des langues (étrangères): le passeport, la biographie langagière et le dossier.

Le passeport montre la situation actuelle concernant l'acquisition et dant (B1/B2) et deux niveaux pour l'utilisateur expérimenté (C1/C2).

l'apprentissage des langues (pendant la scolarité à l'école, dans les échanges linguistiques, etc.) ; il mentionne les certificats et diplômes déjà acquis et il donne la possibilité de montrer le profil des compétences pour chaque langue, au moyen de la grille d'auto-évaluation.

La biographie langagière consiste en plusieurs documents : elle contient des feuilles permettant une description détaillée des séjours linguistiques, des certificats/diplômes déjà acquis. La biographie linguistique est un document vraiment important pour notre approche. Elle consiste en une liste des expériences d'apprentissage/d'acquisition (à l'école, pendant des séjours linguistiques, pendant des vacances, etc.) en montrant au tuteur d'un projet individuel « les traditions » et les façons d'apprendre. Ces informations servent comme base pour la discussion des diverses stratégies d'apprentissage pendant les séances de conseil. Un dernier document important est l'ensemble des listes de repérage pour une (auto-)évaluation plus détaillée des compétences et pour une planification de l'avenir : fixer des objectifs pour le travail.

Le dossier est une collection des divers documents personnels qui montrent les aptitudes à un certain moment. Ce dossier doit être bien géré pour montrer l'état actuel des langues. Il est possible d'y trouver des documents écrits, des enregistrements sonores ou vidéos.

La version électronique du PEL est une version complète mais qui offre des fonctionnalités supplémentaires : une meilleure transparence par une visualisation des données, par exemple des listes de repérage ; une gestion facile des différentes parties et documents du PEL ; une intégration appropriée des documents numériques dans le dossier et une actualisation beaucoup plus facile.

# 5 Concept du conseil d'apprentissage

La première étape est constituée du classement, de la définition du niveau d'entrée et des informations sur le déroulement du projet.

La deuxième étape consiste en la planification du projet avec la conclusion du contrat.

Des informations sur l'utilisation des différentes stratégies d'apprentissage et la discussion, voire réflexion sur des difficultés et blocages sont la base d'une éventuelle troisième étape.

L'étape finale est dédiée à l'évaluation continue et finale.

Le classement permet le positionnement de l'apprenant pour lui donner du matériel adéquat. Nous utilisons également le questionnaire, qui nous donne des informations sur la motivation et les besoins spécifiques de l'apprenant, la grille d'auto-évaluation du Portfolio Européen des Langues (PEL) <sup>2</sup> et éventuellement un test de niveau (CAT). Les critères d'auto-évaluation sont formulés d'une manière positive : « Tu peux ... »

#### 5.1 Liste des ressources

L'invitation au premier conseil est envoyée avec une liste de propositions pour le travail, d'après les informations reçues au travers du questionnaire (niveau d'entrée, priorités, etc.), de la grille d'auto-évaluation du PEL et de la biographie langagière. L'apprenant est prié d'analyser, dans un premier temps, les propositions et de commencer le travail. Les propositions pour le travail individuel sont basées sur le matériel offert par le Centre d'auto-apprentissage, sur l'offre de « UNITandem » (partenariat entre des locuteurs de différentes langues), mais nous utilisons également l'offre internet (bien évidemment après une analyse de qualité!).

### 5.2 Premier conseil

Pendant le premier conseil, nous discutons avec l'étudiant des possibilités de travail avec les différents moyens d'apprentissage, surtout en rapport avec ses besoins et préférences individuels. En effet, il y a une grande variété des approches et méthodes selon le choix des différents matériaux d'apprentissage. C'est pourquoi il est nécessaire de discuter ensemble de la sélection appropriée au type d'apprenant avec sa « biographie d'apprentissage ». Nous l'informons également sur la nécessité d'une bonne planification, le contenu et les conditions du contrat et nous parlons de différentes stratégies à utiliser. A la fin le tuteur et l'étudiant signent le contrat.

#### 5.3 Contrat

Sur le contrat nous mentionnons les deux partenaires du contrat (tuteur et apprenant), la durée (normalement un semestre, mais renouvelable) et le nombre de points de crédit souhaité.

Les conditions suivantes sont à accepter par le biais des signatures des deux partenaires :

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> voir www.sprachenportfolio.ch

L'engagement de l'apprenant consiste en une planification de son processus d'apprentissage (avec l'aide du tuteur), en l'utilisation de trois séances de conseil et en l'établissement d'un journal de bord où les heures du travail sont énumérées et les impressions et réflexions de l'apprenant sur le processus de son apprentissage sont décrites.

L'engagement du tuteur consiste à donner des conseils ciblés par rapport aux besoins de l'apprenant, de proposer du matériel adapté et de donner un feedback régulier sur le déroulement du projet.

Il existe, pour les cas spécifiques, une possibilité de fixer des conditions supplémentaires. On peut fixer des objectifs spécifiques sur la base du questionnaire ou une auto-évaluation à la fin du projet.

# 5.4 Evaluation

Pour l'évaluation du projet le journal de bord et un test final sont obligatoires (DIALANG, un test qui existe actuellement pour 14 langues européennes). Si UNITandem fait partie du projet, un rapport sur le déroulement du Tandem est demandé. Pour les langues où il n'existe pas de test, l'auto-évaluation détaillée avec les listes de repérage du PEL et/ou un rapport sur le projet sont utilisés.

# 5.5 Journal de bord

Le journal de bord a au moins trois fonctions :

Comme journal, il contient des *annotations et des commentaires* sur la matière à apprendre et le temps. Mais une deuxième fonction est également importante, celle de la *réflexion sur le processus d'apprentissage*. (Qu'est-ce que je peux bien faire ? Qu'est-ce que je dois approfondir ? Où sont mes limites ?)

Des critères de ces deux fonctions possibles se trouvent sur un modèle et sont les suivantes (ici au travers d'un exemple) :

La date : 4 avril 2005, l'heure et la durée : 16 à 18 h, objectifs fixés : nouvelles stratégies de lecture, activités réalisées : lecture d'un chapitre d'un ouvrage spécialisé, évaluation et commentaires : survoler l'article et après une deuxième lecture détaillée ; j'ai marqué les mots clés ; est-ce que ce sont vraiment des mots clés ?

Pour l'accréditation (et surtout pour la validation), le journal est finalement *la preuve des heures investies*. Pour cette fonction du journal, les informations sur les dates du travail fourni, avec la mention des heures, sont obligatoires ainsi que les divers objectifs et les activités du projet. Les informations sur les objectifs atteints et sur une réflexion du travail dans une direction d'évaluation et de la planification de l'approfondissement sont optionnelles.

#### 5.6 Attestation

L'attestation est la description détaillée du projet qui mentionne les règles, les objectifs et les aptitudes travaillées, les heures investies, les formes d'évaluation et les résultats de l'évaluation. Pour une meilleure transparence, elle mentionne également le cadre européen de référence où l'on trouve la description des niveaux qui servent de base à toute offre de notre Centre de langues, projets individuels inclus.

#### 5.7 L'avenir

Pour le futur développement de l'approche du conseil individuel nous pratiquons déjà le travail à deux (deux apprenants avec la même langue cible) et envisageons de mettre à disposition une plateforme qui pourra servir à la communication entre apprenants (forum, chat) mais également entre apprenant et tuteur.

Pour le semestre de printemps 2008, nous envisageons également d'utiliser une version électronique du Portfolio des langues, beaucoup plus flexible que la version papier. Un avantage supplémentaire consiste en une meilleure gestion des groupes d'apprenants avec leurs besoins spécifiques.

Les feuilles d'information, avec des propositions générales pour le travail de vocabulaire ou de grammaire par exemple, sont à développer. Une petite description des différentes stratégies d'apprentissage serait aussi utile. Mais ces documents peuvent également être intégrés dans la version électronique du PEL.

Pour certains points, une collaboration internationale serait souhaitable afin d'utiliser les synergies (développement du concept, du matériel). De plus, une recherche sur les résultats atteints avec une telle approche en comparaison avec des démarches plutôt traditionnelles serait vraiment nécessaire.

# 6 Centre de langues intégré

J'ai établi, sur la base du concept des projets individuels, une vision d'un

#### Michael Langner

centre de langues qui intègre toutes les offres de langues (cours de langue, auto-apprentissage, Tandems, apprendre en dehors de la classe, immersion dans les cours de branche donnés, dans la langue cible, ...) par un concept de conseil d'apprentissage avec une planification personnelle et la conclusion d'un contrat. Le PEL électronique peut jouer un rôle central dans une telle approche.

Un problème structurel est encore à résoudre : le premier conseil doit se dérouler AVANT l'inscription aux cours sur présence pour que toute la gamme d'offres puisse être intégrée dans les projets. Les avantages d'un tel projet sont évidents : réponse ciblée aux besoins spécifiques et individuels de l'apprenant, une évaluation et une seule attestation pour un projet qui contient plusieurs offres.

Vu par un étudiant, la vision se concrétise de la manière suivante :

Je m'informe déjà trois semaines avant le semestre sur les offres du Centre des Langues. Je fais une auto-évaluation de mes compétences dans la langue cible et j'écris ma biographie langagière (en ligne, Portfolio électronique), réfléchis sur ma motivation et mes besoins spécifiques. Je m'inscris et je reçois une feuille de ressources avec une invitation pour un premier conseil. Avec le tuteur je discute et planifie mon projet d'après les possibilités, des cours sur présence inclus. Je commence mon travail et j'écris régulièrement mon journal de bord (en ligne).

# **Bibliographie**

Langner, M. (2002), « Lernzentren – Lernberatung – Medien », in Mehrsprachigkeit und Deutschunterricht. Thesen, Beiträge und Berichte aus der Sektionsarbeit an der XII. Internationalen Tagung der Deutschlehrerrinnen und Deutschlehrer IDT-2001 in Luzern. (bulletin vals-asla, Sonderheft), pp. 141-150.

Langner, M. (2003), « Autonomes Lernen – Lernberatung – Selbstevaluation: Zum Konzept eines Selbstlernzentrums. Das Beispiel der Universität Freiburg/CH », in Katzorke, Heidrun (Hg.), Fremdsprachen an Hochschulen. Dokumentation der 22. Arbeitstagung 2000 (AKS Fremdsprachen und Hochschule DOKU 8), pp. 123-136.

Langner, M. / Prokop, M. (2004), « Autonomous students in language learning

centres », in Gerd Bräuer and Karen Sanders (eds.), New Visions in Foreign Language Education?, San Diego: LARC, pp. 62-73.

Langner, M. (2006), « Dokumente zur Sprachlernberatung - Zur Funktion von Vorentlastung in Sprach(lern)projekten », in Zeitschrift für Interkulturellen Fremdsprachenunterricht [Online], 10(1), 9 pp. Abrufbar unter http://www.ualberta.ca/~german/ejournal/Langner.htm

(Université de Fribourg, Suisse)